

LA BIBLIOTHÈQUE MÉDIATHÈQUE DE PULLY A RÉCEMMENT FAIT PEAU NEUVE !



De gauche à droite :
Nicolas Derron (jeunesse),
Diane Brunetti (médiathèque),
Laetitia Walther (CFC AID),
Dylan Roth (bibliothécaire responsable),
Ayiana Chan (apprentie AID)

La première phase de transformation en été 2012 a permis de réorganiser les espaces, pour réunir les bibliothèques municipales adultes et jeunesse en un seul lieu. La bibliothèque scolaire primaire s'est installée à côté, dans ses propres murs, et un centre de documentation pour les élèves du secondaire a été créé près du secrétariat du Collège Arnold Reymond. En été 2013, la seconde phase des travaux a consisté en d'importants rafraîchissements, au remplacement de l'ensemble du mobilier et à la création d'une salle de lecture silencieuse. Les différents espaces ont été repensés afin de rendre la Bibliothèque Médiathèque plus attrayante et conviviale, en privilégiant des zones pour les lecteurs. Depuis l'automne 2013, les usagers de la Bibliothèque Médiathèque ont ainsi pu prendre leurs marques dans ce nouvel espace, qui s'ancre dorénavant comme l'un des pôles

socioculturels de la Ville, grâce, notamment, à l'organisation régulière de manifestations destinées à tous les âges. Cette mutation progressive passe aussi par une refonte complète du site internet, intégrant les médias sociaux et favorisant une meilleure visibilité sur les diverses activités de la bibliothèque. Le site permet également d'accéder au catalogue, de faire des réservations d'ouvrages et de prolonger des emprunts.

Les horaires ont été étendus afin d'en faciliter l'accès : le lundi et mercredi de 12h00 à 20h00, le mardi, jeudi et vendredi de 12h00 à 18h00, et le samedi de 9h00 à 12h00.

La dynamique équipe de la Bibliothèque se réjouit de vous accueillir lors de votre prochain passage !

Bibliothèque Médiathèque, ch. du Fau-Blanc 15, 021 721 36 43,
bibliotheque@pully.ch - <http://bibliotheque.pully.ch>

Noha Mokhtar,
série Al Fassad, 2011

DO YOU SPEAK TOURISTE ?

DU 6 MARS AU 11 MAI 2014
VERNISSAGE LE MERCREDI 5 MARS

Quand les photographes décodent les clichés

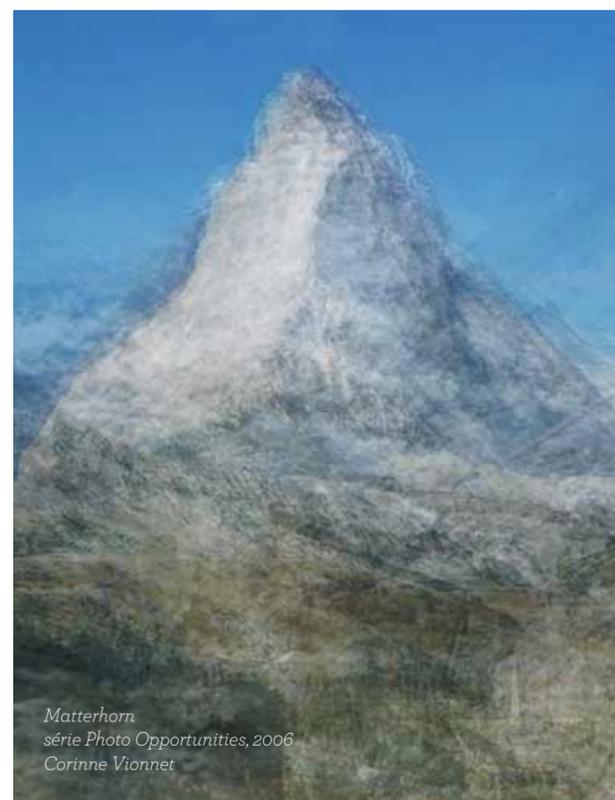
Murielle Michetti, Sans titre N°11,
Espace temps simulacre et lapin blanc, 2008

Le Musée d'art de Pully organise une grande exposition intitulée *Do you speak touriste?* Présentant le travail d'importants photographes contemporains romands ou basés en Suisse romande, l'exposition se penche sur le détournement par les artistes du vocabulaire et des codes de la photographie touristique : du « clic » du touriste à la carte postale, de l'image d'Epinal au dépliant publicitaire.

L'exposition *Do you speak touriste?* associe ainsi les œuvres de créateurs confirmés et le travail d'artistes en devenir pour mieux questionner les pratiques et les stéréotypes visuels solidement ancrés chez les touristes que nous sommes tous. En complément à cette présentation, le Musée accueille les œuvres des candidats et des lauréats d'un concours photographique organisé en partenariat avec l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) sur le thème de la photographie touristique, son imagerie – de la rade de Genève au Cervin, en passant par Lavaux – et ses multiples supports. Accueillant tant des étudiants suisses qu'internationaux, l'ECAL constitue un foyer de formation et de création intense au cœur de la Romandie.

Le Musée d'art de Pully se réjouit de développer sa première collaboration avec la prestigieuse école d'art et de fournir, à travers l'organisation d'un concours photographique et la présentation publique de travaux d'étudiants, une première opportunité d'exposition aux talentueux photographes de demain.

Musée d'art de Pully, 021 721 38 00,
musees@pully.ch, www.museedepully.ch



Matterhorn
série Photo Opportunities, 2006
Corinne Vionnet

Sommaire

Editorial

La bibliothèque refaite

Musée d'art de Pully

Budget 2014

Dates importantes

Impressum

L'ai-je bien descendu...

Quatrième et dernier numéro annuel du Journal communal, le doute n'est plus permis ; à l'évidence, nous approchons du terme de cette année 2013, et donc aussi du moment de se retourner quelques instants sur la trace laissée derrière nous. Comme Cécile Sorel au bas du grand escalier du Casino de Paris en 1933, nous pourrions alors nous exclamer : « L'ai-je bien descendu » ?

Un coup d'œil rétrospectif et critique sur nos actions et nos projets, nos satisfactions et nos déceptions, préalable indispensable à l'élaboration de l'inévitable liste des bonnes résolutions pour la nouvelle année qui s'ouvrira sous peu devant nous. Car une des particularités de ce moment charnière du calendrier, c'est cette impression de se trouver face à un espace vierge dans lequel tout redevient possible, sentiment bien sûr éphémère et qui s'estompe rapidement devant une réalité qui a tôt fait de nous rattraper.

Globalement, la Municipalité a pu progresser vers ses objectifs de législature et avancer sur plusieurs projets importants pour l'évolution de notre ville, alors que d'autres se sont avérés plus difficiles et ont dès lors été quelque peu repoussés par rapport aux intentions initiales.

La requalification de la rue de la Poste a fait l'objet d'un avant-projet, présenté à la population et qui a naturellement suscité des réactions positives et négatives ; la Municipalité les a entendues et mettra en place un groupe de concertation, intégrant commerçants et habitants, afin d'affiner ses aménagements avant leur concrétisation.

La démarche entreprise pour la construction de logements sur le terrain des Boverattes se poursuivra, le Conseil communal en ayant validé les principes. Si quelques modifications ont été apportées au projet initial de la Municipalité, celui-ci reste conforme aux engagements pris en début de législature. La prochaine étape verra le lancement d'un concours d'architecture qui permettra de retenir le meilleur projet pour ce site magnifique.

A mi-chemin de la législature, la Municipalité est consciente d'avoir encore beaucoup à faire ; la route est longue et quelquefois difficile, mais passionnante. Nous la suivrons avec une conviction et un enthousiasme intacts !

GIL REICHEN, Syndic

BUDGET 2014

La Municipalité de Pully a soumis, le 12.12.2013, au Conseil communal un budget 2014 proche de l'équilibre, conformément à son objectif de maîtrise des charges de fonctionnement et d'équilibre budgétaire.

SITUATION GÉNÉRALE

Éléments	Budget 2014	Budget 2013	Ecart CHF	Ecart %
Charges	143'008'872.00	140'487'175.00	2'521'697.00	1.8
Revenus	142'948'942.00	140'320'100.00	2'628'842.00	1.9
Résultat (déficit)	-59'930.00	-167'075.00	107'145.00	64.1

TROIS ÉLÉMENTS MARQUANTS DU BUDGET 2014 DE LA VILLE DE PULLY :

- La participation de Pully aux mesures d'assainissement de la Caisse de pension (CIP).
- L'augmentation du coût de la police intercommunale, liée à l'assainissement de la Caisse de pension et au transfert de nouvelles tâches aux polices communales et intercommunales.
- L'amélioration des conditions de rémunération des accueillantes en milieu familial (mamans de jour).

Le montant total des charges est de CHF 143 mios. Mais c'est sur un montant de CHF 57.8 mios seulement, soit les « charges maîtrisables », que la Municipalité peut agir et exercer un véritable contrôle. Le solde se compose de CHF 74.2 mios de charges non maîtrisables et CHF 10.9 mios de charges internes.

TABLEAU COMPARATIF DES CHARGES EN CHF

Éléments	Budget 2014	Budget 2013	Ecart CHF	Ecart %
Autorités et personnel	28'251'100.00	27'322'200.00	928'900.00	3.4
Biens, services et marchandises	23'386'000.00	21'665'375.00	1'720'625.00	7.9
Aides et subventions	6'185'870.00	6'094'350.00	91'520.00	1.5
Charges maîtrisables	57'822'970.00	55'081'925.00	2'741'045.00	5.0
Charges internes	10'941'612.00	9'747'500.00	1'194'112.00	12.3
Charges non maîtrisables	74'244'290.00	75'657'750.00	-1'413'460.00	-1.9
Total des charges	143'008'872.00	140'487'175.00	2'521'697.00	1.8

Parmi les charges maîtrisables, celles relatives aux **autorités et personnel** augmentent d'un peu plus de CHF 0.9 mio (+ 3.4 %) par rapport au budget 2013 (participation de la Commune à l'assainissement de la Caisse de pensions CIP, augmentation des salaires des mamans de jour, augmentation du personnel communal de 2.05 équivalents temps plein).

Les achats de biens services et marchandises sont en augmentation de 7.9 % par rapport au budget 2013 (travaux urgents d'entretien du patrimoine ne pouvant être différés).

Les aides et subventions progressent légèrement de 1.5 % par rapport au budget 2013 (augmentation du coût du réseau d'accueil de l'enfance, subvention pour les transports des jeunes en formation, différentes aides sociales suite à l'introduction de la taxe au sac).

Charges non maîtrisables : imposées par une obligation légale et sur lesquelles la Municipalité ne peut agir. Pour l'essentiel, participation à des charges cantonales

Charges internes : opérations comptables sans effet sur le résultat ou sur la situation de trésorerie (imputations internes, attributions à des fonds)

Le total des **charges péréquatives** incluses dans le budget 2014 représente l'équivalent d'environ 34.9 points d'impôts, ce qui signifie que 55.4 % des ressources fiscales sont utilisées pour financer ces charges.

Le montant de la **facture sociale** à charge de la Ville de Pully diminue de CHF 0.9 mio par rapport au budget 2013. Cette baisse provient en partie des négociations financières entre les communes et l'Etat.

Les charges péréquatives sont toutes celles qui doivent être réparties sur l'ensemble des communes vaudoises par le biais d'une clé de répartition appelée «péréquation cantonale».

La facture sociale couvre le coût d'un ensemble de prestations sociales déterminées par une base légale cantonale. Elle est financée à raison de 50 % par le Canton et 50 % par les communes vaudoises.

Les revenus 2014 ont été estimés à CHF 142.9 mios, dont CHF 89.9 mios sont des revenus fiscaux, CHF 41.9 mios des revenus non fiscaux et CHF 11.1 mios des revenus internes.

Les recettes fiscales prévues dans le cadre du budget augmentent d'environ CHF 1.1 mio (+ 1.2 %) par rapport au budget 2013.

Leur estimation est un exercice très difficile en raison de la bascule de 2 points d'impôts effectuée en faveur des communes en 2012 et ce afin de prendre en compte les effets financiers de la réforme policière.

De plus, le taux d'imposition utilisé dans l'élaboration du budget 2014 est identique à celui retenu pour le budget 2013, soit de 63.0 (65.0 en 2012), pour compenser l'introduction de taxes sur le traitement et l'élimination des déchets.

Les revenus non fiscaux progressent d'environ CHF 1.2 mios par rapport au budget 2013 (+ 2.9 %). Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation des revenus liés aux recettes de timbres pour l'acheminement de l'électricité.

Malgré un budget 2014 très légèrement déficitaire, Pully devrait obtenir une **marge d'autofinancement positive d'environ CHF 2.6 mios.**

La marge d'autofinancement représente les liquidités générées par la Commune, durant une année, dans le cadre de son fonctionnement courant. Ces liquidités servent avant tout à financer les investissements.

Cependant, la marge d'autofinancement ne sera pas suffisante pour financer l'entier des investissements communaux planifiés pour l'année 2014.

Pully devra recourir à l'emprunt afin de couvrir une partie des investissements entraînant l'augmentation de la dette communale durant l'année 2014.

Ainsi, selon toute vraisemblance, la **dette communale consolidée** devrait se situer aux alentours de CHF 90.0 mios au 31 décembre 2014.

Le projet de budget 2014 est presque équilibré et ce, malgré la charge supplémentaire liée à l'assainissement de la Caisse de pensions (CIP), la hausse des achats de biens, services et marchandises ainsi que l'augmentation du coût de la sécurité (Association intercommunale de la Police de l'Est-Lausannois).

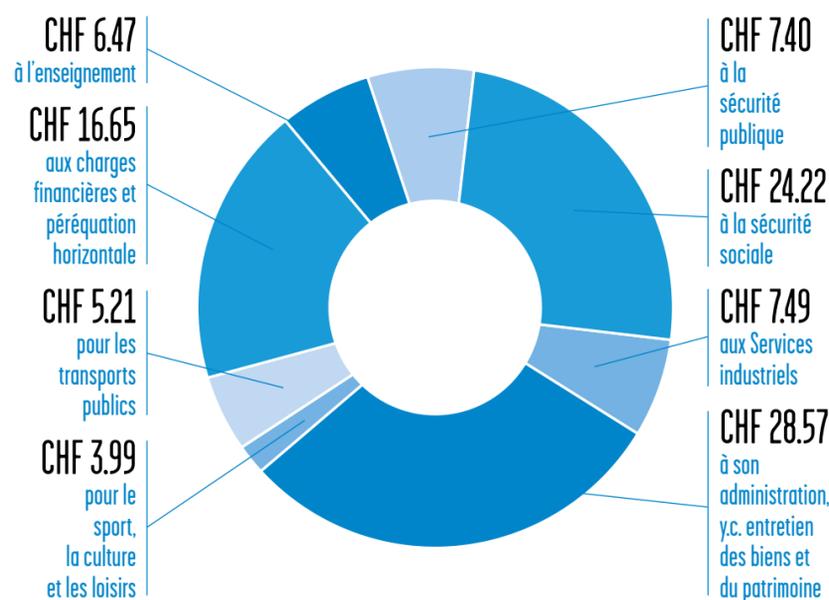
La forte progression des investissements communaux liés à l'entretien du patrimoine communal (bâtiments et réseaux), au PALM et ses projets connexes, à la réhabilitation de la STEP, à la modernisation des installations sportives et de loisirs, aura pour principale conséquence une progression de l'endettement communal.

La réalisation des objectifs retenus par la Municipalité pour la législature et en particulier de ses deux priorités (mise en place d'une politique du logement et augmentation de l'attractivité du centre-ville) conduira la Commune à consentir un effort tout particulier, en termes de dépenses d'investissements, ces prochaines années.

Néanmoins, ces investissements devraient également générer des revenus supplémentaires qui amélioreront de manière non négligeable la situation financière future de la Commune, notamment ceux liés aux recettes fiscales (augmentation démographique et progression des revenus).

Grâce à la gestion prudente des dépenses communales par la Municipalité et à une conjoncture relativement bonne, la Ville de Pully est placée sous des conditions favorables pour faire face aux nombreux défis de ces prochaines années et mener à bien une série d'investissements nécessaires dans le cadre de la modernisation de notre cité.

EN 2014, CHAQUE FOIS QUE LA VILLE DE PULLY DÉPENSERA CHF 100.00, ELLE LES RÉPARTIRA DE LA FAÇON SUIVANTE :



Direction de l'administration générale et des finances
Tél. 021 721 31 32 - finances@pully.ch - www.pully.ch

Dates importantes

Fermeture des bureaux de l'Administration communale	Du mardi 24.12.2012 à 12h00 au vendredi 03.01.2014 à 07h30
Prochaines séances du Conseil communal en 2014	5 février, 20h00 12 mars, 20h00 30 avril, 20h00 4 juin, 20h00 25 juin, 18h00
Ouverture Cave communale	Les jeudis et samedis soirs de 17h00 à 20h00
Ouverture Piscine couverte	Egalement tous les dimanches de 9h00 à 16h00

Impressum

Edition:
Municipalité de Pully – décembre 2013

Graphisme:
www.enzed.ch

Tirage:
11'000 exemplaires

Comité de rédaction:
N. Lude, G. Reichen,
D. Margot, Ph. Steiner

Impression:
PCL Presses Centrales SA,
1020 Renens, sur papier certifié FSC
Polyval, entreprise sociale
à vocation industrielle

www.pully.ch
communication@pully.ch, 021 721 31 43